

# Procès-verbal

Séance du Conseil d'établissement  
École Hélène-Boullé

Date : 24 novembre 2022  
Début de la séance 18 h 30  
Séance tenue en virtuel, via la plateforme Teams

## **Membres présents :**

Mme Danielle Lavoie, parent, présidente  
Mme Karine Lane, parent, vice-présidente  
Mme Chris Monque, parent  
Mme Geneviève Marquis, parent, substitut et représentante de l'OPP  
Mme Christine Mbala, parent  
Mme Hélène Tellier, parent, déléguée au comité de parents de la CSSDM  
Mme Marie-Claude Therrien, enseignante  
Mme Elaine Caouette, enseignante  
M. Juan Cuevas, personnel de soutien – service de garde  
Mme Audréanne Garand, personnel professionnel  
M. Luc Marchand, représentant de la communauté

## **Direction :**

Mme Jacinthe Nolin, directrice

---

### **1. Vérification du quorum (art. 61, LIP)**

Le quorum est atteint

### **2. Accueil d'un nouveau membre**

Mme Hélène Tellier, parent et déléguée au comité de parent du CSSDM, remplacera Mme Julie Talbot. Mme Julie Talbot doit quitter ses fonctions au conseil d'établissement (CÉ) pour se concentrer sur ses nouveaux défis professionnels. Nous accueillons chaleureusement Mme Tellier dans ses nouvelles fonctions au sein du CÉ.

M. Luc Marchand, de la Maison des grands-parents de Villeray, nouveau représentant de la communauté, s'est présenté au CÉ et a parlé du service d'aide aux devoirs. Il mentionne que son organisation est en période de recrutement et qu'elle espère offrir un service complet en janvier 2023.

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté.

### **4. Nomination d'une secrétaire**

Mme Lane se propose comme secrétaire.

**5. Parole au public (art. 68, LIP)**

Aucun public n'est présent lors de la séance.

**6. Adoption du procès-verbal du 28 sept. 2022**

Mme Monque propose l'adoption, appuyée par Mme Hélène Tellier.

**7. Suivis au procès-verbal du CÉ de septembre 2022**

**a. Modification des critères de sélection d'une DÉ**

Les modifications ont été faites et adoptées.

**b. Règles de régie interne**

Il faudra s'assurer que le calendrier des rencontres soit affiché comme demandé, sur les portes ainsi que sur le site internet de l'école.

Mme Lavoie mentionne que lors d'une proposition, il faut signifier si nous ne sommes pas d'accord, sinon il y aura adoption par défaut.

À la demande des représentants du personnel enseignant, l'ordre du jour (ODJ) sera envoyé sept jours avant la rencontre du CÉ.

Suivi concernant la déclaration des professeurs et la reconnaissance de temps d'implication, sachant que les membres du CÉ ne sont pas rémunérés. Voici les compromis proposés par les parents du CÉ :

- i. Comme mentionné précédemment, l'ODJ sera envoyé sept jours avant la rencontre du CÉ.
- ii. Les rencontres auront lieu sur la plate-forme Teams.
- iii. Cette année, le CÉ souhaite offrir le repas aux deux enseignantes lors des CÉ, sous présentation d'un reçu, jusqu'à concurrence de 20\$.

De plus le CÉ souhaite porter cette cause à l'attention du ministre de l'Éducation, en collaboration avec d'autres comités de parents.

Mme Therrien remercie les parents pour cette démarche.

**c. Disponibilité du projet éducatif sur le site Web**

La modification en 2020 du projet éducatif fait en sorte qu'il ne peut être réaffiché sur le site Web de l'école. Le nouveau projet éducatif qui sera élaboré cette année sera affiché dès qu'il aura été adopté par le CÉ. Mme Lavoie demande tout de même qu'une copie du Projet éducatif soit transmise aux membres du CÉ afin de leur permettre de se familiariser avec ce dernier dans le cadre de leurs fonctions.

**d. Création d'un comité d'usagers du service de garde**

Quatre parents se sont manifestés. M. Cuevas va envoyer un formulaire sous peu pour déterminer le moment des rencontres. Mme Lavoie est satisfaite du nombre de personnes ayant manifesté de l'intérêt.

**8. Rappels importants : formation obligatoire, formulaire de déclaration d'intérêt, etc.**

Mme Lavoie rappelle l'importance de faire la formation du ministère de l'Éducation pour participer au CÉ. Il n'est pas nécessaire de le refaire chaque année, mais un rafraîchissement peut être utile. Elle mentionne aussi à tous les participants de signer la déclaration d'intérêt.

**9. Résolutions approuvées par courriel et lors de la rencontre**

**RÉSOLUTION 5 – Activité de financement – Vente de sapins de Noël**

Campagne de financement de sapins de Noël

- Considérant que l'argent amassé servira à payer une tournée dans les classes d'une petite chorale pour Noël par des chanteurs professionnels;
- Considérant que le coût total de l'activité est de près de 1 500 \$;
- Considérant que si la vente de sapins n'est pas suffisante, l'activité sera payée par les fonds de l'OPP

Il est résolu par courriel, avant la rencontre du 24 novembre, que le Conseil d'établissement de l'école Hélène-Boullé accepte la vente de sapins de Noël pour permettre cette activité.

\*\*\*

**RÉSOLUTION 6 – 15<sup>e</sup> édition du Spectacle de Noël de la Guignolée**

Considérant :

- que l'école Hélène-Boullé amasse plus de 1000 denrées chaque année afin de concevoir des paniers de Noël;
- qu'en échange de 2 denrées non-périssables, l'élève se procure un billet pour le spectacle;
- que des activités de chorale sont offertes par Mme Marie Verge, notre enseignante de musique, dans le cadre de son travail;
- que des entraînements gratuits de Taekwondo sont offerts par l'organisme Les Griffons et notre enseignant de 6<sup>e</sup> année, Monsieur Étienne Stasse, pour la préparation au spectacle;

Il est proposé par Étienne Stasse et résolu à l'unanimité par courriel, avant la rencontre du 24 novembre, que le Conseil d'établissement de l'école Hélène-Boullé accepte les contributions volontaires des participants au spectacle de Taekwondo pour aider à payer les différents coûts liés (instructeurs et planches cassées) à la préparation du spectacle.

\*\*\*

Un parent a contacté l'école pour faire un don. Un besoin fut identifié. Ce don permet aux enfants d'une mère monoparentale de socialiser à l'heure du midi.

Mme Lavoie demande à la direction de l'école et au responsable du service de garde de porter une attention particulière à l'équité dans la sélection des personnes faisant l'objet d'une aide spéciale.

**RÉSOLUTION 7 – Transfert de fonds à la suite d'une contribution volontaire d'un parent**

La direction demande une résolution pour le transfert du fonds 4 au fonds 9, dans le but de renflouer les dépenses réalisées au service de garde dans le cadre d'un don à la hauteur de 400 \$ pour payer le service de dîner de 3 enfants d'une même fratrie.

Considérant que toutes les dépenses au fonds 9 seront présentées tout au long de l'année 2022-2023 au Conseil d'établissement et approuvées par ce dernier.

Cette résolution est proposée par Jacinthe Nolin, directrice de l'école afin d'adopter le transfert du fonds 4 vers le fonds 9, pour couvrir les dépenses réalisées au fonds 9 dans le cadre de ce service de la fin septembre 2022 au 23 décembre 2022.

Personne n'ayant demandé le vote, la résolution est adoptée.

\*\*\*

**RÉSOLUTION 8 – Vente de paniers solidaires de légumes bio**

La direction demande une résolution pour le transfert du fonds 4 au fonds 9, dans le but de payer la facture de 500 \$ pour les 20 paniers solidaires de légumes bio remis à des familles dans le besoin.

Considérant que toutes les dépenses au fonds 9 seront présentées tout au long de l'année 2022-2023 au Conseil d'établissement et approuvées par ce dernier :

Cette résolution est proposée par Jacinthe Nolin, directrice de l'école afin d'adopter le transfert du fonds 4 vers le fonds 9, pour couvrir les dépenses réalisées au fonds 9 dans le cadre de cette campagne de financement où 7\$ par panier est remis à l'école.

Personne n'ayant demandé le vote, la résolution est adoptée.

\*\*\*

Madame Nolin présente séance tenante une demande de Mme Pascale Tremblay, enseignante d'arts plastiques, pour qu'une vente de cartes de Noël ait lieu lors du spectacle de la guignolée. Cette campagne de financement vise à alléger les coûts de l'album des finissants, projet dirigé par Mme Tremblay.

### **RÉSOLUTION 9 – Campagne de financement des élèves de 6e année**

Considérant que l'argent amassé servira à payer l'album des finissants, il est résolu que le Conseil d'établissement de l'école Hélène-Boullé accepte la vente de carte de Noël et de petites collations maison lors du spectacle de la Guignolée du 15 décembre.

La résolution est adoptée, personne n'ayant demandé le vote.

### **10. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles**

Mme Nolin présente la plate-forme. La demande de financement d'ajout d'un gymnase a été refusée. Une nouvelle demande fut déposée à l'automne 2022. Mme Caouette requiert des précisions concernant cette demande, ce que Mme Nolin s'empresse de clarifier.

Mme Nolin fait part au CÉ des statistiques concernant l'augmentation de la clientèle dans les prochaines années et du maintien de 18 groupes. En ce moment, le taux d'occupation est de 106 %. Comme point de référence, le taux d'occupation était de 117 à 130 % il y a 4 ans, avant le redécoupage. À ce moment, la diminution de la clientèle est due au transfert d'élèves vers l'école St-Gérard.

L'acte présenté démontre que la plupart des locaux sont occupés à la fois par les classes, ainsi que par le service de garde.

Mme Tellier revient sur le refus concernant le gymnase. Mme Nolin répond que trop de demandes avaient été reçues et ont été jugées prioritaires.

Mme Nolin présente la liste des projets. Il s'agit d'une enveloppe extérieure de 2,5 M\$ pour une partie. La phase 1 étant les fenêtres donnant sur la cour d'école et la maçonnerie, à l'été 2023. Il n'y a pas de date prévue pour les blocs sanitaires. En 2024, nous pouvons nous attendre à la décontamination des sols, la rénovation de la cour ainsi que de l'escalier. La phase 3 est à venir. Il s'agit de rénovations pour une valeur totalisant 7,15 M\$.

Mme Monque s'inquiète de l'entrée d'eau. Mme Nolin nous rassure puisque l'analyse a été effectuée l'an dernier. Un nouveau filtre fut installé et la quantité de particules de plomb respecte les recommandations de la santé publique. Il y a une nouvelle fontaine d'eau. Les élèves peuvent donc remplir leurs gourdes à l'école. Mme Tellier est rassurée quant aux l'information complémentaire fournie.

Mme Lavoie s'informe sur la nature de la contamination des sols. Mme Nolin rappelle qu'il s'agit d'une structure datant de 1937 et que l'école est associée aux infrastructures municipales. Lors de la réfection, il faudra un bassin de rétention des eaux pour subvenir à nos propres besoins. Il est d'usage de décontaminer les sols lors des travaux touchant les terrains des écoles datant de cette période.

Mme Nolin nous fait la lecture de l'acte d'établissement et en complète l'information en direct et le signe.

Mme Lavoie questionne la direction concernant le près des locaux à des organismes communautaires. Il semble que nos locaux soient moins attrayants que ceux d'autres écoles, en partie parce que notre gymnase est petit.

Mme Lavoie ajoute qu'un commentaire soit indiqué dans l'acte d'établissement. Elle souhaite qu'on y indique l'importance de mener à bien le projet d'ajout d'un gymnase.

Mme Tellier demande si la situation est unique. Mme Nolin donne l'exemple de l'école St-Marc qui compte 500 élèves, profitant de 2 heures d'éducation physique par semaine, où le gymnase est beaucoup plus petit qu'à Hélène-Boullé. Elle renchérit en donnant aussi l'exemple d'une école possédant un gymnase où quatre grosses colonnes obstruent l'espace.

Dans l'espace prévu pour les commentaires du CÉ sur la formule de consultation, Mme Lavoie indique que cette formule est appréciée.

### **11. Surplus et déficit 2021-2022**

L'analyse financière présentée affiche un surplus de 40 198 \$. Cela s'explique par le fait que, pendant l'été 2022, le poste de psychoéducatrice n'a pas été rémunéré à 100 %, le poste étant en affichage. Le déficit de 25 K\$ occasionné par la fermeture du service de garde en janvier fut épongé en juillet par le ministère de l'Éducation. Mme Lavoie demande si l'argent reste à l'école ou s'il est retourné. Mme Nolin nous explique que les déficits de certaines écoles furent épongés grâce à aux surplus d'autres écoles, dont la nôtre.

### **12. Situation financière 2022-2023**

Mme Nolin informe le CÉ de la situation financière et leur présente les différents fonds. Elle leur annonce qu'il y aura 1,5 jour de plus en orthophonie, 6 jours de plus en éducation spécialisée, 2 jours supplémentaires de psychoéducation et 1 journée supplémentaire en orthopédagogie.

Mme Lane demande si les fonds accumulés de l'OPP peuvent apparaître dans les documents, dont 25 K\$ pour la réfection de la cour d'école ainsi que 15 K\$ pour des projets avenir. Mme Lavoie souhaiterait que l'ensemble des fonds soient présentés dans le portrait financier afin d'en avoir une compréhension globale.

Mme Nolin nous fait part de la participation de l'École Hélène-Boullé à l'organisation d'une série de conférences offertes aux parents des écoles du quartier Villeray et invite les membres du CÉ à autoriser le transfert d'une somme d'environ 400 \$ aux organisateurs pour couvrir la contribution de l'école à ces événements.

Mme Lane en profite pour parler des services du CREP qui sont gratuits. Cet organisme offre plusieurs ateliers portant sur des thèmes similaires à ceux présentés par Mme Nolin. Mme Lane s'engage à envoyer la documentation à la direction.

### **13. Sorties et activités à venir**

Mme Nolin présente un tableau des activités à venir aux membres du CÉ et les consulte par rapport au format et aux renseignements fournis.

Elle se soucie de la gratuité des activités et des transports et mentionne que certaines organisations subventionnent certaines activités ou le transport des élèves.

Mme Tellier s'informe concernant l'activité de piscine qui est offerte qu'aux élèves de maternelle et de 5A. Il lui est confirmé que seules ces classes vont à la piscine, alors que les autres classes offrent d'autres activités physiques à leurs élèves.

Mme Lane souhaiterait que le tableau mentionne clairement si l'activité est gratuite. De plus, elle souhaiterait voir le détail des frais lorsqu'il y en a (ex. : activité, transport).

Mme Caouette propose que les sorties à la bibliothèque soient ajoutées au tableau. Mme Lavoie demande s'il y a un vote. Comme personne ne se manifeste, la liste des sorties et des activités à venir est adoptée.

### **14. Calendrier des rencontres du CÉ et du comité de parents du CSSDM**

Mme Lavoie met à la disposition des membres du CÉ un calendrier présentant les rencontres du CÉ, celles du comité de parents et du conseil d'administration du CSSDM.

### **15. Mot des représentantes du personnel enseignant**

Mme Caouette parle de l'activité piscine avec sa classe de 5A et de l'engouement qu'elle suscite. Elle souhaite réitérer celle-ci au printemps. Elle mentionne également l'élection du conseil étudiant par les élèves du 3<sup>e</sup> cycle qui se tiendra sous peu.

Mme Therrien indique que ce sera la rencontre des parents la semaine prochaine et qu'elle est heureuse de revoir ceux-ci à l'école.

Mot de la direction : Mme Nolin explique que l'école prend part à une communauté d'apprentissage réunissant les professionnels et l'orthopédagogue. Quatre autres journées seront dédiées à cette communauté, incluant un professeur par cycle.

Mme Nolin apprécie l'implication des parents dans le processus des plans d'intervention. Cette pratique n'est pas généralisée dans les autres écoles, mais on constate, au sein de l'école Hélène-Boullé, son effet bénéfique. La collaboration des parents fait partie d'une formule gagnante.

Elle informe le CÉ qu'une nouvelle psychoéducatrice, Estelle Lapierre, a été embauchée.

## **16. Réglementation au service de garde**

M. Juan Cuevas met en relief les changements apportés à la réglementation du service de garde, pour l'année scolaire 2022-2023.

Le changement majeur est l'augmentation des frais pour les journées pédagogiques, s'élevant désormais à 11 \$.

Pour les nouveaux parents, il y a une note en lien avec la gestion des médicaments.

M. Cuevas informe CÉ que des lieux adéquats pour les travaux scolaires sont officiellement offerts. Il ne s'agit pas d'un service d'aide aux devoirs à proprement parler, mais bien d'une occasion pour les élèves de réaliser leurs travaux scolaires au service de garde.

Il est permis deux fois par semaine, de 16 h 30 à 17 h, d'aller à l'extérieur avant la période de devoirs.

Le Padlet sera un outil plus exploité encore et utilisé pour centraliser l'information.

Étant donné que le SDG est autofinancé, il est important de bien saisir l'importance des inscriptions et des modalités. Une légère fluctuation affecte les finances significativement.

La réglementation sera envoyée à tous les parents, accompagnée d'un Forms, afin qu'ils puissent en prendre connaissance et le signer.

Madame Marquis remercie M. Cuevas pour le Padlet et la manière dont il regroupe toute l'information utile et détaillée.

Il est aussi demandé de retirer le nom de Claire Desmarais sur le site Web de l'école, pour s'assurer que l'information concernant le SDG soit à jour.

M. Cuevas nous annonce que l'accueil des élèves se fera de nouveau par la porte officielle du SDG dès le 1<sup>er</sup> décembre. Par le fait même, les parents pourront aussi venir chercher leurs enfants par celle-ci et entrer dans l'école.

Mme Lavoie demande si quelqu'un demande le vote sur les Règles de fonctionnement du service de garde. Personne ne s'y opposant, les règles ont été adoptées par le CÉ.

L'affichage et les communications seront faits le lendemain.



### **17. Mot de la représentante des parents délégués au comité de parents CSSDM**

Mme Tellier a déjà assisté à deux rencontres, soit le 18 octobre et le 25 octobre. Elle nous fait part de l'élection du protecteur de l'élève, qui aura un mandat pour 3 ans. Il s'agit d'un poste non rémunéré, mais compensé. Il y a eu 8 candidatures. Celle de Mme Kim Vaillancourt a été retenue.

Mme Tellier nous indique que l'adoption du PEVR et du PDRDI aura lieu à la prochaine rencontre du comité de parents. Il y aura des rencontres mensuelles à ce sujet en 2023.

Mme Lavoie demande s'il est envisageable de présenter le projet de lettre au Ministère et de rassembler d'autres parents de la commission scolaire ou de conseils d'établissement ailleurs au Québec. Comme la conversation est ouverte, elle demande si des membres parents veulent réviser la lettre et la bonifier.

### **18. Mot de la représentante des professionnels**

Mme Garand parle du succès de la phase 1 des plans d'intervention. Elle informe le CÉ que les services de psychoéducation et d'orthophonie participeront, dans les jours suivants, à l'élaboration du projet éducatif. Elle rappelle que cette semaine est celle des professionnels au CSSDM et en fait la promotion. Mme Lavoie renchérit que c'est une richesse pour l'école Hélène-Boullé de compter sur les services de professionnels pour les élèves.

### **19. Mot du représentant du service de garde**

M. Cuevas nous indique qu'il cherche une personne pour le poste d'éducateur classe principale. L'affichage se fera sous peu. Il mentionne que la première journée du club de plein air a eu lieu. L'inscription de celui-ci fut ouverte aux élèves de 4<sup>e</sup> année, étant donné que des places restaient à combler. Il y aura cinq sorties cette année. Les élèves sont très motivés.

### **20. Mot du représentant de la communauté**

M. Luc Marchand a déjà quitté la rencontre à ce moment du CÉ.

### **21. Mot de la représentante de l'OPP**

Madame Marquis présente les réalisations de l'OPP depuis le dernier CÉ.

Une participation extraordinaire d'environ 15 parents a permis le succès flamboyant de la fête de l'Halloween.

La vente de paniers bios a permis d'amasser 560 \$ qui permettront l'aménagement de la cour avant de notre établissement.

Une distribution de cannoli au personnel fut réalisée, le 15 novembre, par deux bénévoles de l'OPP. Les douceurs furent déposées au salon des employés pour les remercier de leur travail ainsi que leur implication. C'est une activité dont l'OPP est très fier.

Le mois de décembre s'annonce festif, grâce aux activités proposées par l'OPP. Tout d'abord, la vente de sapins de Noël, en cours jusqu'au 12 décembre, permettra le financement d'une chorale de Noël. Cette chorale, formée d'un quatuor professionnel, passera 5 minutes, de classe en classe, le 20 décembre. Le traditionnel déjeuner de Noël aura quant à lui lieu le 15 décembre. Des clémentines, achetées à la fruiterie Tsikinis, ainsi que des brioches de la Boulangerie Jarry seront offertes à tous les élèves et au personnel de l'école par les bénévoles de l'OPP.

L'OPP souhaite relancer, en janvier, les soirées cinéma en pyjama avec une super programmation et maïs soufflé. Une résolution par internet pourrait être nécessaire avant le prochain CÉ.

Mme Marquis souhaite mettre en relief le travail engagé d'une dizaine de bénévoles aux tâches variées à la bibliothèque de l'école. Elle les remercie du fond du cœur. Les membres du CÉ acquiescent et sont reconnaissants.

En ce qui concerne les lumières de Noël dans la petite cour, elle se questionne sur leur fonctionnement et la pertinence d'en racheter puisque la sortie des élèves changera de porte.

Finalement, Mme Marquis mentionne l'accès restreint aux ballons poires, en raison des structures d'échafaudages. Elle mentionne que certains élèves, passionnés par l'activité, sont touchés par le retrait de cette activité : ils errent dans la cour d'école et sont nostalgiques. Les parents sont préoccupés. Mme Marquis propose d'explorer des pistes solutions. Peut-être des supports amovibles? Elle propose même d'évaluer la possibilité d'un financement de ce matériel par l'OPP.

## 22. Varia

Mme Lavoie remercie les membres du CÉ pour leur participation. Mme Nolin en profite pour féliciter Mme Lavoie pour l'animation de son premier CÉ. Les membres la félicitent chaleureusement. Mme Marquis manifeste son appréciation concernant l'organisation des documents.

## 23. Levée de la réunion : 21 h 07

Signé à Montréal, le 26 janvier 2023,



Danielle Lavoie, présidente

---

Jacinthe Nolin, directrice